



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 16 juin 2023**

N°06 – D.16.06.2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize juin à huit heures et trente minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

4.1. Consolidation des comptes 2022 de l'UGA avec Floralis et la Fondation UGA

Membres présents : LAKHNECH Yassine, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, BALICCO Laurence, DAVOINE Paule Annick, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, LAURENT Alain, ADAM Véronique, DEVILLERS Thibaut, VILAIN Coriandre, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, VAN DER HEIJDE Caroline, WITINDI Matis, DOULAT Léonce, WARIN Malo, BORDAS Christian, SAMSON Yves, DEPRESZ Frédéric, KARAM Jean Michel, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : BERRUT Catherine (donne procuration à MERMILLOD Martial), SCOLAN Virginie (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PERSICO Simon (donne procuration à MERLE Elsa), BARBIER Emmanuel (donne procuration à ADAM Véronique), LAMBLIN Jacob (donne procuration à LETUE Frédérique), VINCENT Thierry (donne procuration à DEVILLERS Thibaut), TERRIER Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), JANAMI Selma (donne procuration à WITINDI Matis), LABRIET Pierre (donne procuration à DESPREZ Frédéric), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), PUGEAT Véronique (donne procuration à BORDAS Christian), BOLF Edith (donne procuration à LAURENT Alain), DAUGUET Pascale (donne procuration à KARAM Jean Michel), FEIGE Jean-Jacques (donne procuration à SAMSON Yves).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente le 8 juin 2023,

Considérant que la consolidation des comptes concerne le groupe constitué par les 3 structures que sont l'UGA, sa filiale « Floralis » et sa fondation partenariale « Fondation UGA » ;

Considérant que les comptes consolidés 2022 sont détaillés dans 3 documents que sont : la plaquette de présentation des comptes, le rapport de gestion et la présentation synthétique de l'agent comptable ;

Considérant que les principaux agrégats concernant les comptes consolidés UGA 2022, après retraitement des opérations intra-groupes, sont les suivants :

➤ **Bilan consolidé du groupe :**

- L'actif net du groupe atteint 1 480 M€ : UGA 1 453 M€ + Floralis 23 M€ + Fondation 4 M€.
- Floralis dispose de provisions pour 14,8 M€.
- La Fondation UGA dispose de provisions pour 3,3 M€.

➤ **Trésorerie du groupe :**

- 159 M€ fin 2022 (UGA 130 M€ / Floralis 24 M€ / Fondation 5 M€).

➤ **Capacité d'autofinancement du groupe :**

- 9,8 M€ (UGA 8,5 M€ / Floralis 1 M€ / Fondation 251 k€)

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	24
Membres représentés	14
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2022.

Publié le : 28/06/2023

Transmis au Rectorat le : 28/06/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 juin 2023
Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,

Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAPPORT DE GESTION

Sur les Comptes consolidés - Exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du **Groupe Université Grenoble Alpes** durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes.

1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Evénements significatifs

► Crise sanitaire « COVID-19 »

L'année 2022 s'est caractérisée par un allègement progressif des contraintes de la crise sanitaire due au COVID, permettant à l'établissement d'exercer finalement ses activités dans les conditions habituelles. Cette reprise d'activité s'est traduite par un dynamisme retrouvé de certaines dépenses, à l'instar des fluides, frais de déplacement ou de colloques par exemple.

► Les tensions inflationnistes

L'UGA a été soumise, au cours de 2022, à l'augmentation généralisée des fluides ainsi qu'à la hausse du point d'indice de 3,5%. Ces évolutions n'ont pas été entièrement compensées par des abondements budgétaires, impliquant in fine des coûts supplémentaires pour l'établissement.

► La revalorisation de l'actif

Dans le cadre de l'établissement de ces comptes individuels et consolidés, l'Université Grenoble Alpes (UGA) est exposée depuis plusieurs années à une problématique portant sur la correcte valorisation et comptabilisation de ses actifs immobiliers, faisant l'objet d'une réserve récurrente de la part des commissaires aux comptes de l'établissement. Pour disposer de valeurs actualisées, l'UGA a diligencé une intervention du service France Domaine et de nouvelles évaluations ont été réalisées au cours de l'exercice 2018. Elles ont été intégrées dans les comptes de l'UGA au titre de l'exercice 2022.

Dans les faits, les travaux ont consisté en la sortie de l'ensemble des actifs historiques de l'établissement, en contrepartie de l'intégration systématique des valeurs actualisées. En outre, des travaux d'ajustement des amortissements ainsi que des financements extérieurs de l'actif ont été menés, pour garantir le traitement exhaustif de la démarche.

► Transfert de l'IAE et de Polytech à Grenoble INP

Un processus de transfert progressif est mis en œuvre à compter de septembre 2020 afin de transférer à l'INP (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

La démarche doit aboutir au contrôle de la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières par l'INP au cours de 2023.

Au 31 décembre 2022, deux conventions ont été établies pour arrêter les divers aspects financiers :
une convention de reversement, recensant les charges et produits enregistrés par chaque établissement et relevant de la comptabilité de l'autre établissement ;
une convention « empreinte » déterminant une compensation financière pour les charges assumées par l'INP à l'occasion du transfert, l'UGA continuant de percevoir l'intégralité de la dotation de l'Etat par le biais de la subvention pour charges de service public (SCSP).

► Pérennisation de l>IDEX

La dotation non consommable n'a pas été enregistrée au bilan de l'établissement au 31.12.2022. Des démarches sont en cours auprès de la DRFIP 75 afin d'obtenir l'accès de l'UGA sur le compte du trésor. Concernant les intérêts de la dotation non consommable permettant le financement des projets IDEX, ils faisaient l'objet jusqu'en 2021, d'une comptabilisation à l'avancement. A ce titre, les dépenses annuellement engagées faisaient l'objet d'un produit à recevoir, garantissant ainsi la neutralisation des flux sur cette période. Cette méthode s'appuyait sur le caractère probatoire des financements obtenus, qui devaient faire l'objet d'une justification in fine pour acquérir un statut définitif. Or, par décision de transmission en 2021, l'ANR a décidé la pérennisation des IDEX pouvant impliquer l'acquisition immédiate des droits induits. Pour autant, il n'existe pas à ce jour de schémas de comptabilisation arrêtés par les services de l'Etat.

Susceptibles d'être précisés en 2023, l'établissement se conformera dès lors à ces derniers. Dans cette attente, la méthode à l'avancement a donc été conservée en 2022.

2. PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Entité	Numéro SIREN	Pourcentage N		Pourcentage N-1		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9		Université consolidante					
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES 7, allée de la Palestine - 38610 GIERES	804 838 506	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
FLORALIS - UGA FILIALE 621, avenue Centrale - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES	452 135 452	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale

➤ Entité consolidante :

L'Université Grenoble Alpes (UGA) est un Etablissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel, qui réunit :

- ❖ Environ 59.000 étudiants répartis dans 600 parcours et filières,
- ❖ 5.800 personnels (enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques),
- ❖ 30 facultés, écoles ou instituts,
- ❖ 75 unités de recherche.

➤ Filiales intégrées :

L'Université Joseph Fourier (UJF) a créé la société UJF FILIALE S.A.S. (FLORALIS) le 11 février 2004 renommée UGA FILIALE S.A.S. (FLORALIS) depuis.

Le capital de la SAS UJF FILIALE est détenu depuis 2014 à 100 % par l'UGA suite au rachat de 20 % des titres pour 2 € à la CDC et à la Caisse d'Epargne des Alpes au cours du mois de janvier 2014. Ces titres ont été repris par l'UGA au moment de sa création au 1er janvier 2016. Au cours de l'exercice 2017, le capital de cette société a été augmenté puis a été diminué du montant des pertes antérieures.

La valorisation de la recherche constitue le cœur de métier de Floralis, qui s'articule autour de 3 phases :

- ❖ La phase préparatoire qui a pour objet de favoriser la recherche collaborative en nouant des partenariats avec des entreprises privées (propriété intellectuelle, contrats de recherche),
- ❖ La seconde phase qui concerne le pilotage du développement technique et marketing de l'innovation avant le transfert au monde industriel (preuve de concept, business unit, plates-formes technologiques),
- ❖ La troisième phase qui a pour objet le transfert de technologie (licensing, création de société, pépinière d'entreprises).

La Fondation Université Joseph Fourier a été créée en février 2014 à l'initiative de l'Université Joseph Fourier et de quatre autres fondateurs. Elle a été renommée en Fondation Université Grenoble Alpes depuis.

Au cours du mois de juin 2015, la Fondation Université Joseph Fourier a récupéré en tant que fondation « abritante » l'ensemble des activités de la Fondation Nanosciences aux limites de la nanoélectronique.

La Fondation Université Grenoble Alpes a pour objectif de promouvoir l'ensemble des activités de l'Université Grenoble Alpes en lien avec la recherche et la formation, notamment celles relatives à l'avancement de la recherche, à l'amélioration du soin et de la santé publique par la recherche et la formation, à l'innovation technologique et au développement de l'innovation pédagogique et scientifique en lien avec le monde économique.

Elle a notamment vocation à :

- ❖ Financer des projets de recherche à fort impact socio-économique ;
- ❖ Renforcer les relations avec l'entreprise et travailler en concertation avec le secteur économique et améliorer l'insertion professionnelle des étudiants ;
- ❖ Cofinancer des projets emblématiques en faveur de l'égalité des chances, de la parité et de l'égalité femme-homme, et de l'accès du plus grand nombre aux études supérieures ;

Compte tenu de la situation, la Fondation Université Grenoble a été incluse au sein du périmètre de consolidation en tant qu'entité ad hoc puisqu'elle en respectait les critères.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures par l'UGA et l'UGA Filiale ne font pas partie du périmètre de consolidation.

Date d'arrêté et durée d'exercice

Les entités du Groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2022.
La durée des exercices pour les trois entités du Groupe a été de 12 mois.

3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES:

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.

- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Changement de méthode

Néant.

Corrections d'erreurs

L'incidence globale des régularisations apportées, via des mouvements de correction d'erreur, sur le bilan d'ouverture consolidé est récapitulée dans le paragraphe suivant :

Les corrections d'erreur pour l'exercice 2022 sont essentiellement constituées de l'impact de l'intégration des nouvelles évaluations du service France Domaine :

Valeur brute des biens avant revalorisation :	- 232 861 K€
Amortissements cumulés des biens avant revalorisation :	74 361 K€
Financements comptabilisés avant réévaluation :	134 748 K€
Valeur brute des biens après réévaluation :	190 556 K€
Autres corrections :	760 K€
	<hr/>
	- 16 482 K€

4. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

4.1. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :

Le compte de résultat consolidé :

La ventilation des recettes d'exploitation (chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation) du Groupe se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dotation annuelle du Ministère	387 941	376 325	11 616
Autres financements publics	63 146	61 037	2 109
Collecte taxe d'apprentissage	387	787	-400
Droits universitaires	9 478	9 458	20
Prestations de formation continue et VAE	11 565	9 651	1 914
Prestations de recherche (hors intra groupe)	3 578	3 636	-59
Redevances de brevets	538	732	-194
Prestations diverses	31 853	34 705	-2 852
Quote-part de subv d'invest et neutralisation des amortissements	45 269	20 533	24 736
Reprises des amortissements et transfert de charges	83	17	66
Total en K€	553 838	516 881	36 957

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 37,5 M€ et se répartit comme suit en contributif :

UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
31,0	6,5	0,0

Il représente 6,8% du total des produits d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à + 550,9 M€. Les dépenses de personnel (+ 405,4 M€) représentent 73,6% des dépenses d'exploitation du Groupe. Pour rappel, les dépenses de personnel s'élevaient à + 393,6 M€ (soit une hausse de + 11,7 M€ entre les deux exercices) et représentaient 79,0% des dépenses d'exploitation du Groupe en 2021.

Les produits d'exploitation du groupe augmentent moins vite que les dépenses et le résultat d'exploitation se détériore puisqu'il passe + 17,8 M€ en 2021 à + 2,9 M€ en 2022.

Le résultat financier contribue négativement à l'ensemble puisque qu'il se monte à - 4,2 M€ (contre - 4,7 M€ en 2021). Ce résultat s'explique principalement par les charges d'intérêts sur emprunt à hauteur de + 4,2 M€ (+ 4,3 M€ en 2021).

Les contributions des entités du Groupe au résultat net sont les suivantes:

	UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
Résultats nets (en M€)	-1,5	0,1	0,0
Résultat net consolidé (en M€)	-1,4		

Le bilan consolidé :

Au 31 décembre 2022, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à + 1 479,7 M€, dont + 617,6 M€ de fonds propres part du Groupe et + 1,1 M€ part des minoritaires.

	UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
Fonds propres - Part Groupe (M€)	621,6	-4,0	0,0
Fonds propres - Part Minoritaires (M€)	0,0	0,0	1,1
Total	618,7		

L'endettement de + 499,6 M€ est composé d'un emprunt de + 400 M€ de DNC et de + 99,6 M€ d'emprunt PPP restant à rembourser dans le cadre des contrats GREENER, PILISI et SHS.

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de + 158,9 M€ contre + 124,8 M€ à l'ouverture. Cette baisse (- 34,1 M€) s'explique essentiellement par :

- ❖ La marge d'autofinancement de + 9,8 M€,
- ❖ Les investissements qui ont été financés sur fonds propres à hauteur de - 10,5 M€,
- ❖ Les remboursements d'emprunts : - 4,2 M€.

	UGA	UGA FILIALE (FLORALIS)	FONDATION UGA
Trésorerie (M€)	130,3	24,1	4,5
Trésorerie consolidée (M€)	158,9		

4.2. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le groupe porte différents projets structurants appuyés par différentes sources de financement. Il s'agit tout d'abord des laboratoires d'excellence (LABEX), qui permettent à des laboratoires ou à des groupements de laboratoires de porter des programmes particulièrement ambitieux, à visibilité internationale. 14 LABEX sont aujourd'hui actifs dans des domaines très variés et bénéficient de financements exceptionnels.

Ensuite, l'Idex Université Grenoble Alpes permet de soutenir des projets de recherche dans une logique de rapprochement d'échanges multidisciplinaires. Les projets couvrent 4 thématiques :

- ❖ Planète et société durables
- ❖ Santé, bien-être et technologie
- ❖ Le numérique au service des êtres humains et de la société
- ❖ Comprendre et soutenir l'innovation

5. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

6. EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les évolutions prévisibles concernent tout d'abord le périmètre du Groupe, qui connaîtra des modifications au cours des mois à venir. Certaines sont d'ores et déjà initiées, à l'instar du transfert de Grenoble IAE et de POLYTECH Grenoble de l'UGA à Grenoble-INP. Les modifications induites ont entraîné des changements en 2022-2023, notamment au titre de la perception des droits d'inscription. En revanche, les modalités définitives de ce transfert doivent encore être définitivement arrêtées, concernant particulièrement les conditions financières, le statut des immobilisations et les diverses implications imputables au transfert des personnels.

Au titre des événements strictement comptables, la mise à jour du patrimoine immobilier de l'UGA a été achevée en 2022. Cette dernière n'ayant pas pu intégrer l'ensemble des terrains non bâtis, la levée totale de la réserve portant sur les conditions de comptabilisation du patrimoine immobilier de l'établissement n'a pas été obtenue. Il s'agit donc, au titre des exercices à venir, de fiabiliser définitivement ces aspects.

7. PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le **chiffre d'affaires** consolidé s'établit à + 37 463 K€ contre + 38 169 K€ en 2021, soit une baisse de - 706 K€. Ce chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de prestations par l'UGA pour + 30 989 K€ (principalement recherche, redevances, formation et droits scolaires et universitaires) et par UGA-FILIALE (FLORALIS) pour + 6 452 K€ (activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses), après neutralisation des refacturations intragroupes.

Les **autres produits d'exploitation** pour + 516 375 K€ contre + 478 712 K€ en 2021, soit + 37 663 K€ sont principalement constitués de :

- ❖ La dotation de fonctionnement attribuée par le Ministère pour + 387 941 K€,
- ❖ La reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour + 45 269 K€,
- ❖ Les financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à + 63 146 K€,
- ❖ Les autres produits recouvrent également le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour + 387 K€,
- ❖ Les redevances de brevets pour + 538 K€,
- ❖ Les prestations diverses pour + 19 011 K€.

Les **achats consommés**, soit - 1 176 K€, concernent principalement des frais accessoires d'achat.

Les principaux postes des **autres achats et charges externes** pour - 63 338 K€ (- 10,7 K€ par rapport à 2021), sont principalement constitués des postes de charges suivantes :

- ❖ Achats non stockés de matières et fournitures pour - 19 266 K€ contre - 16 462 K€ en 2021,
- ❖ Sous-traitance pour - 2 670 K€ contre - 2 714 K€ en 2021,
- ❖ Location et charges locatives pour - 1 842 K€ contre - 1 219 K€ en 2021,
- ❖ Maintenance et entretien immobilier pour - 5 895 K€ contre - 5 396 K€ en 2021,
- ❖ majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour - 3 271 K€ contre - 2 947 K€ en 2021,
- ❖ Personnel mis à disposition pour - 2 176 K€ contre - 3 197 K€ en 2021,
- ❖ Honoraires et rémunération d'intermédiaires pour - 1 875 K€ contre - 1 472 K€ en 2021,
- ❖ Frais de publicité pour - 1 961 K€ contre - 2 026 K€ en 2021,
- ❖ Frais de missions et colloques pour - 8 058 K€ contre - 2 640 K€ en 2021,
- ❖ Prestations diverses externes principalement les contrats de nettoyage et de gardiennage pour - 12 109 K€ contre - 11 172 K€ en 2021,
- ❖ Charges diverses, principalement composées des ouvrages et documentation pour - 3 271 K€

contre - 2 947 K€ en 2021.

Les effectifs et charges de personnel :

Les effectifs de l'UGA représentent 5 827 postes, ceux de UGA-FILIALE (FLORALIS) 85 postes, 5 postes pour la FONDATION UGA. Le total des effectifs au niveau du Groupe se monte donc à 5 917 postes.

Les charges de personnel sont les suivantes:

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations du personnel	-245 265	-236 730
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-157 775	-154 808
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-2 327	-2 130
Total Charges de personnel	-405 367	-393 667

Le montant des **impôts et taxes** s'élève à - 6 232 K€ (- 5 961 K€ en 2021) et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

Les dotations nettes d'exploitation s'élèvent à - 56 151 K€ (contre - 31 384 K€ en 2021) et concernent notamment :

- ❖ Les amortissements d'immobilisations pour - 54 801 K€,
- ❖ Les provisions (nettes des reprises) pour risques et charges pour - 1 580 K€,
- ❖ Les dépréciations (nettes des reprises) sur stocks et actifs circulants pour une reprise nette de + 231 K€.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à + 2 884 K€.

Le résultat financier s'élève à - 4 192 K€ lié pour l'essentiel aux charges d'intérêt sur l'emprunt remboursé en 2022 aux PPPistes pour -4 103 K€.

Quant au résultat courant avant impôts, après prise en compte du résultat financier, il s'établit à - 1 308 K€ contre + 13 139 K€ en 2021.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de - 2,8 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par une perte d'ensemble consolidé de - 1 311 K€.

Vous êtes invités, après la lecture du rapport présenté par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel expérimental

621, avenue centrale

38400 Saint Martin d'Hères

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars

109, rue Tête d'Or - CS 10363

69451 Lyon Cedex 06

Capital de 5 986 008 euros

RCS Lyon B 351 497 649

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel expérimental

621, avenue centrale

38400 Saint Martin d'Hères

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration de l'établissement public expérimental Université Grenoble Alpes,

Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'établissement Université Grenoble Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi

que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation des réserves

Comme indiqué dans la note « 2.4- Evénements significatifs - La revalorisation de l'actif » de l'annexe, les services France Domaine ont procédé en 2018 et 2019 à une nouvelle évaluation du patrimoine immobilier des biens situés sur les départements de l'Isère et de la Drôme. Ces valeurs ont été intégrées dans le patrimoine de l'UGA en 2022, conduisant aussi à la sortie des anciennes valeurs, comprenant d'une part les travaux sur ces bâtiments mis à disposition et d'autre part les financements perçus pour la réalisation de ces travaux. Cependant à date, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la justesse des valeurs retenues dans les comptes de l'Université pour les terrains non bâtis et leurs contreparties dans les capitaux propres.

Un inventaire physique des biens mobiliers est en cours. La procédure de suivi des biens et le rapprochement avec les données inscrites en comptabilité n'étant pas achevés, nous ne pouvons pas nous assurer de la réalité et de l'exhaustivité des matériels et mobiliers figurant à l'actif.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les modalités de comptabilisation de la dotation IDEX dévolue pour l'exercice 2022, décrites dans la note « 2.4- Événements significatifs - Pérennisation de l'IDEX » de l'annexe des comptes consolidés,
- la correction d'erreur relative à l'intégration des valeurs France Domaine décrite dans la note « 2.7. Méthodes et règles d'évaluation - Comparabilité des comptes » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de l'ordonnateur sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment

nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été conjointement arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Anncyy et Paris-La Défense, le 13 juin 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

DocuSigned by:
Xavier MARMEYS
C2FD9F336672460...

DocuSigned by:
EG
69B4EE4A6B304A6...

Xavier Marmeys

Eric Godeau

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan consolidé

	Clôture			Ouverture
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecart d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	6 159	-5 384	775	1 060
Immobilisations corporelles	857 090	-227 155	629 935	611 263
Immobilisations financières	443 012	-2 448	440 564	442 328
Total Actif Immobilisé	1 306 261	-234 987	1 071 274	1 054 652
Stocks et en-cours				
Avance et acomptes versés sur commandes	1 848		1 848	864
Clients et comptes rattachés	23 543	-1 214	22 330	19 469
Autres créances et comptes de régularisation	225 238		225 238	196 138
Valeurs mobilières de placement	3 051		3 051	2 051
Disponibilités	155 952		155 952	122 772
Total Actif	1 715 893	-236 200	1 479 693	1 395 946
			Clôture	Ouverture
Financements Etat rattachés ET non rattachés à des actifs			429 317	389 101
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs			19 044	16 635
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			64 335	75 457
Dotations, compléments de dotations, dons et legs				
Réserves consolidées			106 294	109 533
Ecart de conversion				
Résultat consolidé			-1 436	13 244
Subventions d'investissement				
Total Capitaux Propres			617 555	603 970
Intérêts hors groupe			1 137	1 012
Autres fonds propres				
Provisions			22 739	21 159
Emprunts et dettes financières			499 600	503 841
Avances et acomptes reçus			282 195	217 184
Fournisseurs et comptes rattachés			17 665	13 383
Dettes fiscales et sociales			12 520	11 973
Autres dettes et comptes de régularisation			26 281	23 424
Total Passif			1 479 693	1 395 946

1.2. Compte de résultat consolidé

	Clôture	Ouverture
Chiffre d'affaires	37 463	38 169
Autres produits d'exploitation	516 375	478 712
Achats consommés	-1 176	-1 183
Charges de personnel	-405 367	-393 667
Charges externes	-63 338	-52 648
Autres charges d'exploitation	-18 690	-14 205
Impôts et taxes	-6 232	-5 961
Dotations et reprises sur amort. & prov.	-56 151	-31 384
Résultat d'exploitation	2 884	17 832
Charges et produits financiers	-4 192	-4 694
Résultat courant des sociétés intégrées	-1 308	13 139
Impôt sur les bénéfices	-3	-2
Résultat net des entreprises intégrées	-1 311	13 137
Quote-part de résultat des S.M.E.		
Dotation nette amort. Écarts acq.		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 311	13 137
Intérêts minoritaires	-125	107
Résultat net (part du groupe)	-1 436	13 244

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture	Ouverture
Résultat net total des sociétés consolidées	-1 311	13 137
Elimination des amortissements et provisions	11 132	11 143
Elimination des plus ou moins values de cession	22	-54
Total marge brute d'autofinancement	9 843	24 226
Variation des créances clients liées à l'activité	-32 945	3 052
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	72 052	-24 452
Flux net généré par (affecté à) l'activité	48 950	2 825
Acquisition d'immobilisations	-12 758	-11 188
Cession d'immobilisations	2 229	2 131
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-10 529	-9 057
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-4 241	-4 004
Flux net provenant du (affecté au) financement	-4 241	-4 004
Variation de trésorerie	34 180	-10 236
Trésorerie d'ouverture	124 823	135 059
Trésorerie de clôture	159 003	124 823

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2022, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la entité.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat rattachés ET non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
Situation au 01/01/2021 avant correction d'erreur et changement de méthodes	388 406	16 288	69 670	106 101	1 752	582 217	1 120
Correction d'erreur				1 679		1 679	
Situation au 1/01/2020 après correction d'erreur et changement de méthodes	388 406	16 288	69 670	107 781	1 752	583 897	1 120
Sorties de financements	- 16		- 76			- 92	
Affectation du résultat				1 752	- 1 752	-	
Résultat de la période					13 244	13 244	- 107
Financements reçus UGA	15 396	347	10 790			22 592	
Reprise des subventions d'investissements UGA	- 14 685		- 4 927			- 20 796	
Situation au 01/01/2022 avant correction d'erreur et changement de méthodes	389 101	16 635	75 457	109 533	13 244	603 970	1 012
Correction d'erreur				- 16 482		- 16 482	
Situation au 01/01/2022 après correction d'erreur et changement de méthodes	389 101	16 635	75 457	93 050	13 244	587 487	1 012
Sorties de financements	- 406		- 12 616			- 13 022	
Sorties de financements UGA - Evaluation France Domaine	- 119 376		- 15 371			- 134 748	
Affectation du résultat				13 244	- 13 244		
Résultat de la période					- 1 436	- 1 436	125
Financements reçus UGA	27 908	2 409	10 272			40 590	
Financements reçus UGA - Evaluation France Domaine	170 719		13 327			184 046	
Reprise des subventions d'investissements UGA	- 38 629		- 6 733			- 45 362	
Situation au 31/12/2022	429 317	19 044	64 335	106 294	- 1 436	617 555	1 137

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES:

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.

- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des entités acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

➤ Intégration globale

Les entités contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

➤ Entité ad hoc

L'entité ad hoc se définit comme « une structure juridique distincte, créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. L'entité ad hoc est structurée ou organisée de manière telle que son activité n'est en fait exercée que pour le compte de cette entreprise, par mise à disposition d'actifs ou fourniture de biens, de services ou de capitaux ».

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

La liste des entités appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

2.3.3. Liste des entités consolidées

Entité	Numéro SIREN	Pourcentage N		Pourcentage N-1		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9		Université consolidante					
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES 7, allée de la Palestine - 38610 GIERES	804 838 506	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
FLORALIS - UGA FILIALE 621, avenue Centrale - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES	452 135 452	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale

La Fondation Université Grenoble Alpes a été incluse dans le périmètre de consolidation en tant qu'entité ad hoc pour les raisons suivantes :

- Les administrateurs sont majoritairement des représentants de l'UGA,
- La fondation UGA a comme objet social de promouvoir les activités de l'UGA,
- Enfin, conformément aux statuts, si la fondation est dissoute son patrimoine peut in fine être reversé à l'UGA.

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Néant.

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par l'université dans chaque entité du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice, nous ne relevons aucune variation du pourcentage d'intérêt par rapport à l'ouverture.

2.4. Evénements significatifs

► Crise sanitaire « COVID-19 »

L'année 2022 s'est caractérisée par un allègement progressif des contraintes de la crise sanitaire due au COVID, permettant à l'établissement d'exercer finalement ses activités dans les conditions habituelles. Cette reprise d'activité s'est traduite par un dynamisme retrouvé de certaines dépenses, à l'instar des fluides, frais de déplacement ou de colloques par exemple.

► Les tensions inflationnistes

L'UGA a été soumise, au cours de 2022, à l'augmentation généralisée des fluides ainsi qu'à la hausse du point d'indice de 3,5%. Ces évolutions n'ont pas été entièrement compensées par des abondements budgétaires, impliquant in fine des coûts supplémentaires pour l'établissement.

► La revalorisation de l'actif

Dans le cadre de l'établissement de ces comptes individuels et consolidés, l'Université Grenoble Alpes (UGA) est exposée depuis plusieurs années à une problématique portant sur la correcte valorisation et comptabilisation de ses actifs immobiliers, faisant l'objet d'une réserve récurrente de la part des commissaires aux comptes de l'établissement. Pour disposer de valeurs actualisées, l'UGA a diligenté une intervention du service France Domaine et de nouvelles évaluations ont été réalisées au cours de l'exercice 2018. Elles ont été intégrées dans les comptes de l'UGA au titre de l'exercice 2022.

Dans les faits, les travaux ont consisté en la sortie de l'ensemble des actifs historiques de l'établissement, en contrepartie de l'intégration systématique des valeurs actualisées. En outre, des travaux d'ajustement des amortissements ainsi que des financements extérieurs de l'actif ont été menés, pour garantir le traitement exhaustif de la démarche.

► Transfert de l'IAE et de Polytech à Grenoble INP

Un processus de transfert progressif est mis en œuvre à compter de septembre 2020 afin de transférer à l'INP (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

La démarche doit aboutir au contrôle de la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières par l'INP au cours de 2023.

Au 31 décembre 2022, deux conventions ont été établies pour arrêter les divers aspects financiers :

- une convention de reversement, recensant les charges et produits enregistrés par chaque établissement et relevant de la comptabilité de l'autre établissement ;
- une convention « empreinte » déterminant une compensation financière pour les charges assumée par l'INP à l'occasion du transfert, l'UGA continuant de percevoir l'intégralité de la dotation de l'Etat par le biais de la subvention pour charges de service public (SCSP).

► Pérennisation de l'IDEX

La dotation non consommable n'a pas été enregistrée au bilan de l'établissement au 31.12.2022. Des démarches sont en cours auprès de la DRFIP 75 afin d'obtenir l'accès de l'UGA sur le compte du trésor.

Concernant les intérêts de la dotation non consommable permettant le financement des projets IDEX, ils faisaient l'objet jusqu'en 2021, d'une comptabilisation à l'avancement. A ce titre, les dépenses annuellement engagées faisaient l'objet d'un produit à recevoir, garantissant ainsi la neutralisation des flux sur cette période. Cette méthode s'appuyait sur le caractère probatoire des financements obtenus, qui devaient faire l'objet d'une justification in fine pour acquérir un statut définitif. Or, par décision transmise en 2021, l'ANR a décidé la pérennisation des IDEX pouvant impliquer l'acquisition immédiate des droits induits. Pour autant, il n'existe pas à ce jour de schémas de comptabilisation arrêtés par les services de l'Etat.

Susceptibles d'être précisés en 2023, l'établissement se conformera dès lors à ces derniers. Dans cette attente, la méthode à l'avancement a donc été conservée en 2022.

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est d'une durée de 12 mois, comme pour le comparatif produit.

Entité	Exercice N		Exercice N-1	
	Date clôture	Durée exercice	Date clôture	Durée exercice
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	31-déc.	12	31-déc.	12
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	31-déc.	12	31-déc.	12
FLORALIS - UGA FILIALE	31-déc.	12	31-déc.	12

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

► Changements de méthodes comptables

Néant.

► Comparabilité des comptes

Le périmètre comptable de l'établissement n'a subi aucune évolution entre 2021 et 2022.

Les corrections d'erreur pour l'exercice 2022 sont essentiellement constituées de l'impact de l'intégration des nouvelles évaluations du service France Domaine :

- Valeur brute des biens avant revalorisation :	- 232 861 293€
- Amortissements cumulés des biens avant revalorisation :	74 361 476€
- Financements comptabilisés avant réévaluation :	134 747 885€
- Valeur brute des biens après réévaluation :	190 555 638€
- Autres corrections :	759 577€

	- 16 482 335€

► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté.

► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

► Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose :

- Des dépenses de développement de la filiale SAS UGA Filiale afférentes à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets :

- Frais de développement : 3 à 5 ans
- Des brevets, licences et logiciels, inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Ils sont amortis linéairement de la façon suivante :

- Logiciel : 1 à 5 ans
- Site internet, interface de gestion : 2 à 3 ans
- Brevets et licences : 5 à 10 ans

► Immobilisations corporelles

Biens acquis

Les immobilisations propriété de l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Biens mis à disposition et contrôlés par l'université

Le patrimoine immobilier mis à disposition et contrôlé par l'université a été inscrit au bilan pour une valeur actualisée dans le cadre de l'opération de revalorisation de l'actif conclue au cours de l'exercice 2022.

La contrepartie de l'inscription du patrimoine immobilier à l'actif constitue un Financement Externe de l'Actif ; en conséquence, et conformément à l'instruction sur les financements de l'actif, l'université reprend le financement en résultat d'exploitation à hauteur de la charge d'amortissement comptabilisée.

Décomposition du patrimoine immobilier

Le traitement comptable n'est pas homogène dès lors que les immeubles issus de l'ex Université Stendhal sont décomposés ce qui n'est pas le cas des constructions en provenance des deux autres ex universités. L'instruction DGFIP du 9 avril 2014 a rendu optionnel, l'application de la méthode des composants, toutefois la méthode retenue doit être appliquée à l'ensemble des biens de même nature. Depuis 2016, le traitement comptable retenu par l'UGA est le suivant :

- Les composants préexistants à la fusion continuent d'être gérés en tant qu'immobilisations amorties séparément,
- Les nouvelles constructions suivent la règle définie à l'UGA qui consiste à ne pas décomposer.

Les biens sont amortis selon les durées suivantes en mode linéaire :

- Aménagement et agencement de terrains : 15 à 35 ans
- Construction de bâtiment : 30 à 50 ans
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 20 à 35 ans
- Aménagement de construction sur sol d'autrui : 20 à 35 ans
- Installations techniques complexes : 8 à 15 ans
- Matériels scientifiques : 3 à 15 ans
- Matériels industriels, outillages et autres agencements : 3 à 15 ans
- Matériels pédagogiques : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles :
 - Agencements divers : 10 à 20 ans
 - Matériel de transport : 5 à 10 ans
 - Matériel de bureau : 3 à 7 ans
 - Matériel informatique : 3 à 5 ans
 - Mobilier : 5 à 10 ans
 - Matériels divers : 3 à 10 ans
- Serveurs informatiques : 3 à 10 ans

► Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition auprès d'un tiers pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités.

Au cours de l'exercice 2022, l'UGA a contractualisé via des appels d'offre avec la société AGILENT TECHNOLOGIES France des contrats s'assimilant à des contrats de location financement.

L'impact de ces contrats est détaillé dans les tableaux de la partie 3. « DETAIL DES COMPTES DU BILAN ».

► Contrat de partenariat public privé

Du fait de la création de l'EPE en 2020, les opérations de PPP (Partenariats Publics Privés) dans le cadre du Plan Campus et qui étaient jusqu'en 2019 suivies par la COMUE ont été intégrées dans les comptes de l'UGA.

Les 3 contrats PPP (GREENER, PILSI et SHS) ont permis de construire 8 bâtiments sachant que le bâtiment GREENER a été intégré à l'actif de Grenoble INP au 31 décembre 2019, les 7 autres ayant été affectés à l'UGA au fur et à mesure de leur mise en service entre 2016 et 2019.

Les contrats PPP prévoient le versement de loyers sur 25 ans aux « PPPistes », c'est-à-dire aux groupements constitués par les structures publiques et privées ayant financé la construction et devant assurer la maintenance technique des bâtiments pendant toute la durée des contrats (25 ans).

Pour verser ces loyers PPP, l'UGA reçoit de la part de l'Etat un financement résultant des intérêts générés par le placement financier d'une dotation non consommable (DNC) de 400 M€. Les intérêts de la DNC s'élèvent à environ 16 M€ annuellement.

S'agissant du PPP GREENER, une créance sur l'Etat est inscrite à l'actif à hauteur du montant du remboursement de l'emprunt restant dû.

▶ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de entités non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

▶ Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

▶ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

▶ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

▶ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

▶ Financement de l'actif

En application de l'instruction comptable commune du 23 novembre 2018 « section gestion comptable publique n°18-0047 » (n° NOR : CPAE1834860) relative aux financements externes de l'actif, une distinction est effectuée entre les financements reçus de l'Etat et les financements reçus de tiers autres que l'Etat.

Pour chaque source de financement, les financements rattachables à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables. Les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé.

Les financements associés à des immobilisations en cours sont comptabilisés au sein des financements non rattachés à des actifs.

► Provisions pour risques et charges

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA »

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA » effectués par UGA FILIALE sont facturés par étapes prévues contractuellement. UGA FILIALE dote une provision pour charges égale aux montants des prestations restant à fournir sur les contrats en cours ou terminés à la clôture de l'exercice, sur la base des données de la gestion analytique par contrat.

Fonds dédiés de la FONDATION UGA

Les fonds dédiés comptabilisés au sein de la FONDATION UGA sont présentés en provisions pour risques et charges dans les comptes consolidés, par analogie avec le traitement des dépenses à engager d'UGA FILIALE, et correspondent à la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

► Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliqué pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant l'UGA FILIALE et la FONDATION UGA, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

► Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

► Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque entité. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

► Produits constatés d'avance

Les prestations et études sont facturées aux clients suivant les phases d'avancement des travaux prévues contractuellement. Lorsque la facturation est en avance par rapport aux dépenses engagées, le groupe (principalement UGA FILIALE) comptabilise l'excédent de facturation en produits constatés d'avance.

➤ **Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe**

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
<hr/>				
Ecart d'acquisition				
Amt/dép. écarts d'acquisition				
<hr/>				
Total Valeur Nette				
<hr/>				

L'écart d'acquisition de 2€ correspondant à l'acquisition au cours des exercices antérieurs de l'UGA FILIALE est totalement amorti.

3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Clôture
Frais de recherche	814					814
Concessions, brevets & droits similaires	281					281
Logiciels	4 827	193	-9		29	5 041
Immobilisations incorporelles en cours	45	2			-29	17
Autres immobilisations incorporelles	5					5
Immobilisations incorporelles	5 972	195	-9			6 159
Amt/Dép. frais de rech.	-814					-814
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-253			-6		-259
Amt/Dép. logiciels	-3 843		9	-474		-4 308
Amt/Dép. autres immos incorp.	-2			-1		-3
Amt/dép. immo. incorporelles	-4 912		9	-481		-5 384
Total Valeur Nette	1 060	195		-481		775

3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Augmentations - Evaluation France Domaine	Diminutions - Evaluation France Domaine	Reclassement	Clôture
Terrains	239 102	3	-9 500		42 503	-37 828		234 279
Constructions	429 579	3 749	-4 673		148 053	-184 921	11 172	402 959
Installations tech, matériel & outillage	110 552	4 336	-19 284			-7 402	3 225	91 427
Installations tech, matériel & outillage - Location		977						977
Matériel de transport	1 664	97	-11					1 750
Matériel informatique	39 807	3 694	-1 257					42 244
Autres immobilisations corporelles	25 028	1 160	-2 445			-2 711		21 032
Immobilisations corporelles en cours	37 614	39 647	-441				-14 397	62 423
Avances et acomptes s/immo. corp.								
Immobilisations corporelles	883 345	53 662	-37 611		190 556	-232 861		857 090
Amt/Dép. constructions	-113 798		2 237	-39 139		68 507		-82 193
Amt/Dép. Matériel transport	-1 116		11	-156				-1 261
Amt/Dép. Matériel informatique	-29 444		1 247	-4 575				-32 772
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-86 473		18 958	-6 419		5 022		-68 912
Amt/Dép. install tech, matériel & outil. - Location				-96				-96
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-16 304		2 435	-1 845		832		-14 883
Dépréciations des terrains	-24 946			-2 092				-27 038
Amt/dép. immobilisations corporelles	-272 082		24 886	-54 321		74 361		-227 155
Total Valeur Nette	611 263	53 662	-12 724	-54 321	190 556	-158 500		629 935

3.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
<hr/>					
Titres de participation					
Autres créances ratt à des participat. - non courant					
Titres immobilisés	44 122	104	-1 785		42 441
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	400 543	32	-4		400 571
Immobilisations financières	444 665	136	-1 789		443 012
<hr/>					
Dépréciations des titres					
Dép. des titres immobilisés - non courant	-2 307			-112	-2 418
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	-30				-30
Dép. immobilisations financières	-2 337			-112	-2 448
<hr/>					
Total Valeur Nette	442 328	136	-1 789	-112	440 564

3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Immobilisations financières	400 571		400 571
Avance et acomptes versés sur commandes	1 848	1 687	162
Clients et comptes rattachés	23 543	21 692	1 851
Autres créances et comptes de régularisation	225 238	3 420	221 817
Total Créances	651 200	26 799	624 401

3.6. Titres non consolidés

Entité détentrice	Entité détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
FLORALIS	CABRILOG	< 20%	46	-46	
FLORALIS	MAIPLUG	< 20%	1	-1	
FLORALIS	BGENE	< 20%	10		10
FLORALIS	HEMOSQUID	< 20%	30	-30	
FLORALIS	INOVOTION	< 20%	4		4
FLORALIS	MICROLIGHT3	< 20%	6		6
FLORALIS	SENTINHEALTH	< 20%	15	-7	7
FLORALIS	SLEEPINNOV	< 20%	50	-50	
FLORALIS	ALPAO	< 20%	13		13
FLORALIS	SYNTHELIS	< 20%	66	-66	
FLORALIS	SMARTOX	< 20%	10		10
FLORALIS	RHEONOVA	< 20%	10		10
FLORALIS	ANATOSCOPE	< 20%	4		4
FLORALIS	SKOPAI	< 20%	1		1
FLORALIS	ECRINS THE	< 20%	104	-104	
FLORALIS	SINNOVIAL	< 20%	1	-1	
FLORALIS	MEDIMPRINT	< 20%	6	-6	
UGA	Créance s/l'état en relation avec PPP GreenER		39 953		39 953
UGA	SUPERGRID		979	-979	
UGA	PUG		5		5
UGA	SATT LINKSIUM	15,3%	1 129	-1 129	
Total			42 441	-2 418	40 023

3.7. Valeurs mobilières de placement

Entité détentrice	Valeur Brute	Provision	Net
FONDATION UGA	3 000		3 000
FLORALIS	51		51
Total	3 051		3 051

3.8. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	492	302	-202	592
Provisions pour risques	492	302	-202	592
Autres provisions pour charges - non courant	20 667	15 751	-14 270	22 148
Provisions pour charges	20 667	15 751	-14 270	22 148
Total provisions	21 159	16 053	-14 472	22 739

3.9. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Remboursement	Autres	Clôture
Ajustement IG bilan financier - non courant				
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	499 600		-4 207	495 393
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	4 241	-4 241	4 207	4 207
Dettes financières MLT	503 841	-4 241		499 600
Dont location-financement				
Concours bancaires (trésorerie passive)				
Dettes financières CT				
Total emprunts et dettes financières	503 841	-4 241		499 600

3.10. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	499 600	4 207	18 028	477 364
Avances et acomptes reçus	282 195		282 195	
Fournisseurs et comptes rattachés	17 665	17 665		
Dettes fiscales et sociales	12 520	12 520		
Autres dettes et comptes de régularisation	26 281	25 929	352	
Total dettes	838 260	60 321	300 575	477 364

3.11. Ventilation des dettes financières par devise

	Clôture	Euro
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	495 393	495 393
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	4 207	4 207
Concours bancaires (trésorerie passive)		
Total dettes financières par devise et taux	499 600	499 600

3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l'entité UGA FILIALE est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2022 est de 25 %.

Le montant total des décalages temporaires (hors déficit) se monte à environ 32,8 K€ de base d'IDA. Le déficit reportable non activé au 31/12/2022 est de 5 505 K€ et le bénéfice de l'année est de 95 K€. Ce bénéfice fiscal a été imputé en totalité sur les déficits antérieurs de 5 600 K€ à l'ouverture de l'exercice.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dotation annuelle du ministère	387 941	376 325
Autres financements publics	63 146	61 037
Collecte Taxe Apprentissage	387	787
Reprises des amortissements et transfert de charges	83	17
Reprises des financements externes de l'actif	45 269	20 533
Redevances de brevets	538	732
Prestations diverses	19 011	19 281
Total Autres produits d'exploitation	516 375	478 712
Autres charges	-18 690	-14 205
Total Autres charges d'exploitation	-18 690	-14 205

4.2. Achats et variation de stocks

	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	-1 071	-1 075
Achats de marchandises	-105	-109
Total Achats consommés	-1 176	-1 183

4.3. Charges externes

	Clôture	Ouverture
Achat d'études	-1 667	-1 038
Achats non stockés de matières et fournitures	-19 266	-16 462
Sous-traitance générale	-2 670	-2 714
Redevances de location-financement	-14	
Locations et charges locatives	-1 842	-1 219
Entretiens et réparations	-5 895	-5 396
Primes d'assurance	-224	-216
Etudes et recherches	-1 144	-1 154
Divers	-3 271	-2 947
Personnel mis à disposition	-2 176	-3 197
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 875	-1 472
Publicités	-1 961	-2 026
Transports	-482	-281
Déplacements, missions	-8 058	-2 640
Frais postaux	-629	-676
Services bancaires	-57	-38
Autres charges externes	-12 109	-11 172
Total Charges externes	-63 338	-52 648

4.4. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	-5 388	-5 161
CVAE	-43	-45
Autres impôts et taxes	-802	-755
Total Impôts et taxes	-6 232	-5 961

4.5. Charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	-245 265	-236 730
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-157 775	-154 808
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-2 327	-2 130
Total Charges de personnel	-405 367	-393 667

4.6. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-481	-502
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-54 321	-28 651
Dot. aux prov. d'exploitation	-16 053	-15 167
Dot./dép. des actifs circulants	-197	-377
Rep./provisions d'exploitation	14 472	13 078
Rep./dép. des créances (actif circulant)	428	235
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-56 151	-31 384

4.7. Résultat financier

	Clôture	Ouverture
Charges d'intérêts sur emprunt	-4 155	-4 346
Ajust Prod et charges intra-gpe		-4
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-10	-46
Dot./dép des actifs financiers	-112	-434
Dividendes	56	74
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie		4
Revenus des équivalents de trésorerie	11	4
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	9	36
Autres produits financiers	9	17
Total Résultat financier	-4 192	-4 694

4.8. Impôts sur les bénéfices

	Clôture	Ouverture
Impôts différés		
Impôt exigible	-3	-2
Crédits d'impôt		
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
Total Impôts sur les bénéfices	-3	-2

Entité	Nature	Montant
UNIV. GRENOBLE ALPES - ETB. PUBLIC EXPERIMENTAL	Crédit impôt rech.	
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	Crédit impôt rech.	
FLORALIS - UGA FILIALE	Crédit impôt rech.	
Total des crédits d'impôt		

4.9. Preuve d'impôt

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité consolidée soumise à l'IS.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

	Clôture	Ouverture
Résultat consolidé	-1 311	13 137
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	-1 311	13 137
Impôts comptabilisés	-3	-2
Résultat net consolidé avant IS	-1 308	13 139
Non constatation des écarts d'imposition liés aux différences temporaires	-9	-6
Déficits antérieurs non activés	-95	-111
Entités non soumises à l'impôt	1 412	-13 021
Résultat net consolidé avant IS		
Is au taux normal (25%)		
Is au taux réduit		
Contribution exceptionnelle		
Impôt théorique consolidé		
Crédits impôts		
Impact de l'IS à 15 %		
Impact de l'IS à 28 %		
Impôt sur les produits financiers de la Fondation UGA au taux de 24 %	3	2
Impôt consolidé total	3	2
Taux d'IS effectif		

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements reçus

	Clôture	Ouverture
Effets escomptés non échus (reçus)		
Avals et cautions (reçus)		
Crédit bail mobilier (reçus)		
Crédit bail immobilier (reçus)		
Hypothèques et nantissements (reçus)		
Achats à terme de devises (reçus)		
Clause de retour à meilleure fortune (reçus)		
Autres engagements reçus	3 244	1 825
Engagements reçus	3 244	1 825

5.2. Engagements donnés

	Clôture	Ouverture
Effets escomptés non échus (donnés)		
Avals et cautions (donnés)		
Indemnités de départ en retraite - non courant		
Indemnités de départ en retraite - courant		
Crédit bail ou location financière mobilier (donnés)		
Crédit bail ou location financière immobilier (donnés)		
Hypothèques & nantissements (donnés)		
Achats à terme de devises (donnés)		
Clause de retour à meilleure fortune (donnés)		
Créances à l'exportation mobilisées		
Créances professionnelles cédées		
Autres engagements donnés	3 516	2 419
Indemnités de départ en retraite - courant		
Engagements donnés	3 516	2 419

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Effectif moyen

	Clôture	Ouverture
UGA EPE	5 827	5 872
FLORALIS	85	81
FONDATION UGA	5	4
Effectif	5 917	5 957



UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2022



Sommaire

1. ETATS FINANCIERS.....	3
1.1. Bilan consolidé.....	3
1.2. Compte de résultat consolidé	4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)	5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)	6
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....	7
2.1. Référentiel comptable.....	7
2.2. Modalités de présentation	7
2.3. Modalités de consolidation.....	7
2.3.1. Activités du groupe	8
2.3.2. Filiales	8
2.3.3. Liste des entités consolidées	8
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation	9
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt	9
2.4. Evénements significatifs.....	9
2.5. Evènements postérieurs à la clôture	10
2.6. Comparabilité des exercices.....	10
2.7. Méthodes et règles d'évaluation	11
3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	17
3.1. Ecart d'acquisition	17
3.2. Immobilisations incorporelles	18
3.3. Immobilisations corporelles.....	19
3.4. Immobilisations financières.....	20
3.5. Ventilation des créances par échéance	21
3.6. Titres non consolidés	22
3.7. Valeurs mobilières de placement	23
3.8. Provision pour risques et charges	23
3.9. Emprunts et dettes financières	24
3.10. Ventilation des dettes par échéance.....	25
3.11. Ventilation des dettes financières par devise	25
3.12. Impôts différés	25
4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	26
4.1. Autres produits et charges d'exploitation	26
4.2. Achats et variation de stocks	26
4.3. Charges externes	27
4.4. Impôts et taxes (hors IS)	27
4.5. Charges de personnel	28
4.6. Dotations et reprises d'exploitation	28
4.7. Résultat financier	28
4.8. Impôts sur les bénéfices.....	29
4.9. Preuve d'impôt	29
5. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	30
5.1. Engagements reçus.....	30
5.2. Engagements donnés.....	30
6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	31
6.1. Effectif moyen	31

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan consolidé

	Clôture			Ouverture
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecart d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	6 159	-5 384	775	1 060
Immobilisations corporelles	857 090	-227 155	629 935	611 263
Immobilisations financières	443 012	-2 448	440 564	442 328
Total Actif Immobilisé	1 306 261	-234 987	1 071 274	1 054 652
Stocks et en-cours				
Avance et acomptes versés sur commandes	1 848		1 848	864
Clients et comptes rattachés	23 543	-1 214	22 330	19 469
Autres créances et comptes de régularisation	225 238		225 238	196 138
Valeurs mobilières de placement	3 051		3 051	2 051
Disponibilités	155 952		155 952	122 772
Total Actif	1 715 893	-236 200	1 479 693	1 395 946
			Clôture	Ouverture
Financements Etat rattachés ET non rattachés à des actifs			429 317	389 101
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs			19 044	16 635
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			64 335	75 457
Dotations, compléments de dotations, dons et legs				
Réserves consolidées			106 294	109 533
Ecart de conversion				
Résultat consolidé			-1 436	13 244
Subventions d'investissement				
Total Capitaux Propres			617 555	603 970
Intérêts hors groupe			1 137	1 012
Autres fonds propres				
Provisions			22 739	21 159
Emprunts et dettes financières			499 600	503 841
Avances et acomptes reçus			282 195	217 184
Fournisseurs et comptes rattachés			17 665	13 383
Dettes fiscales et sociales			12 520	11 973
Autres dettes et comptes de régularisation			26 281	23 424
Total Passif			1 479 693	1 395 946

1.2. Compte de résultat consolidé

	Clôture	Ouverture
Chiffre d'affaires	37 463	38 169
Autres produits d'exploitation	516 375	478 712
Achats consommés	-1 176	-1 183
Charges de personnel	-405 367	-393 667
Charges externes	-63 338	-52 648
Autres charges d'exploitation	-18 690	-14 205
Impôts et taxes	-6 232	-5 961
Dotations et reprises sur amort. & prov.	-56 151	-31 384
Résultat d'exploitation	2 884	17 832
Charges et produits financiers	-4 192	-4 694
Résultat courant des sociétés intégrées	-1 308	13 139
Impôt sur les bénéfices	-3	-2
Résultat net des entreprises intégrées	-1 311	13 137
Quote-part de résultat des S.M.E.		
Dotation nette amort. Écarts acq.		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 311	13 137
Intérêts minoritaires	-125	107
Résultat net (part du groupe)	-1 436	13 244

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture	Ouverture
Résultat net total des sociétés consolidées	-1 311	13 137
Elimination des amortissements et provisions	11 132	11 143
Elimination des plus ou moins values de cession	22	-54
Total marge brute d'autofinancement	9 843	24 226
Variation des créances clients liées à l'activité	-32 945	3 052
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	72 052	-24 452
Flux net généré par (affecté à) l'activité	48 950	2 825
Acquisition d'immobilisations	-12 758	-11 188
Cession d'immobilisations	2 229	2 131
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-10 529	-9 057
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-4 241	-4 004
Flux net provenant du (affecté au) financement	-4 241	-4 004
Variation de trésorerie	34 180	-10 236
Trésorerie d'ouverture	124 823	135 059
Trésorerie de clôture	159 003	124 823

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2022, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la entité.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat rattachés ET non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
Situation au 01/01/2021 avant correction d'erreur et changement de méthodes	388 406	16 288	69 670	106 101	1 752	582 217	1 120
Correction d'erreur				1 679		1 679	
Situation au 1/01/2020 après correction d'erreur et changement de méthodes	388 406	16 288	69 670	107 781	1 752	583 897	1 120
Sorties de financements	- 16		- 76			- 92	
Affectation du résultat				1 752	- 1 752	-	
Résultat de la période					13 244	13 244	- 107
Financements reçus UGA	15 396	347	10 790			22 592	
Reprise des subventions d'investissements UGA	- 14 685		- 4 927			- 20 796	
Situation au 01/01/2022 avant correction d'erreur et changement de méthodes	389 101	16 635	75 457	109 533	13 244	603 970	1 012
Correction d'erreur				- 16 482		- 16 482	
Situation au 01/01/2022 après correction d'erreur et changement de méthodes	389 101	16 635	75 457	93 050	13 244	587 487	1 012
Sorties de financements	- 406		- 12 616			- 13 022	
Sorties de financements UGA - Evaluation France Domaine	- 119 376		- 15 371			- 134 748	
Affectation du résultat				13 244	- 13 244		
Résultat de la période					- 1 436	- 1 436	125
Financements reçus UGA	27 908	2 409	10 272			40 590	
Financements reçus UGA - Evaluation France Domaine	170 719		13 327			184 046	
Reprise des subventions d'investissements UGA	- 38 629		- 6 733			- 45 362	
Situation au 31/12/2022	429 317	19 044	64 335	106 294	- 1 436	617 555	1 137

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les états financiers individuels des entités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP).

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES:

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.

- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des entités acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE GRENOBLE ALPES sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

➤ Intégration globale

Les entités contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

➤ Entité ad hoc

L'entité ad hoc se définit comme « une structure juridique distincte, créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. L'entité ad hoc est structurée ou organisée de manière telle que son activité n'est en fait exercée que pour le compte de cette entreprise, par mise à disposition d'actifs ou fourniture de biens, de services ou de capitaux ».

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

La liste des entités appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

2.3.3. Liste des entités consolidées

Entité	Numéro SIREN	Pourcentage N		Pourcentage N-1		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9		Université consolidante					
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES 7, allée de le Palestine - 38610 GIERES	804 838 506	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
FLORALIS - UGA FILIALE 621, avenue Centrale - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES	452 135 452	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale

La Fondation Université Grenoble Alpes a été incluse dans le périmètre de consolidation en tant qu'entité ad hoc pour les raisons suivantes :

- Les administrateurs sont majoritairement des représentants de l'UGA,
- La fondation UGA a comme objet social de promouvoir les activités de l'UGA,
- Enfin, conformément aux statuts, si la fondation est dissoute son patrimoine peut in fine être reversé à l'UGA.

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Néant.

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par l'université dans chaque entité du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice, nous ne relevons aucune variation du pourcentage d'intérêt par rapport à l'ouverture.

2.4. Evénements significatifs

► Crise sanitaire « COVID-19 »

L'année 2022 s'est caractérisée par un allègement progressif des contraintes de la crise sanitaire due au COVID, permettant à l'établissement d'exercer finalement ses activités dans les conditions habituelles. Cette reprise d'activité s'est traduite par un dynamisme retrouvé de certaines dépenses, à l'instar des fluides, frais de déplacement ou de colloques par exemple.

► Les tensions inflationnistes

L'UGA a été soumise, au cours de 2022, à l'augmentation généralisée des fluides ainsi qu'à la hausse du point d'indice de 3,5%. Ces évolutions n'ont pas été entièrement compensées par des abondements budgétaires, impliquant in fine des coûts supplémentaires pour l'établissement.

► La revalorisation de l'actif

Dans le cadre de l'établissement de ces comptes individuels et consolidés, l'Université Grenoble Alpes (UGA) est exposée depuis plusieurs années à une problématique portant sur la correcte valorisation et comptabilisation de ses actifs immobiliers, faisant l'objet d'une réserve récurrente de la part des commissaires aux comptes de l'établissement. Pour disposer de valeurs actualisées, l'UGA a diligenté une intervention du service France Domaine et de nouvelles évaluations ont été réalisées au cours de l'exercice 2018. Elles ont été intégrées dans les comptes de l'UGA au titre de l'exercice 2022.

Dans les faits, les travaux ont consisté en la sortie de l'ensemble des actifs historiques de l'établissement, en contrepartie de l'intégration systématique des valeurs actualisées. En outre, des travaux d'ajustement des amortissements ainsi que des financements extérieurs de l'actif ont été menés, pour garantir le traitement exhaustif de la démarche.

► Transfert de l'IAE et de Polytech à Grenoble INP

Un processus de transfert progressif est mis en œuvre à compter de septembre 2020 afin de transférer à l'INP (Institut National Polytechnique) de Grenoble deux composantes de l'UGA, à savoir l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'école d'ingénieurs Polytech.

La démarche doit aboutir au contrôle de la totalité des activités d'enseignement et de recherche, des personnels, du patrimoine et des ressources financières par l'INP au cours de 2023.

Au 31 décembre 2022, deux conventions ont été établies pour arrêter les divers aspects financiers :

- une convention de reversement, recensant les charges et produits enregistrés par chaque établissement et relevant de la comptabilité de l'autre établissement ;
- une convention « empreinte » déterminant une compensation financière pour les charges assumée par l'INP à l'occasion du transfert, l'UGA continuant de percevoir l'intégralité de la dotation de l'Etat par le biais de la subvention pour charges de service public (SCSP).

► Pérennisation de l'IDEX

La dotation non consommable n'a pas été enregistrée au bilan de l'établissement au 31.12.2022. Des démarches sont en cours auprès de la DRFIP 75 afin d'obtenir l'accès de l'UGA sur le compte du trésor.

Concernant les intérêts de la dotation non consommable permettant le financement des projets IDEX, ils faisaient l'objet jusqu'en 2021, d'une comptabilisation à l'avancement. A ce titre, les dépenses annuellement engagées faisaient l'objet d'un produit à recevoir, garantissant ainsi la neutralisation des flux sur cette période. Cette méthode s'appuyait sur le caractère probatoire des financements obtenus, qui devaient faire l'objet d'une justification in fine pour acquérir un statut définitif. Or, par décision transmise en 2021, l'ANR a décidé la pérennisation des IDEX pouvant impliquer l'acquisition immédiate des droits induits. Pour autant, il n'existe pas à ce jour de schémas de comptabilisation arrêtés par les services de l'Etat.

Susceptibles d'être précisés en 2023, l'établissement se conformera dès lors à ces derniers. Dans cette attente, la méthode à l'avancement a donc été conservée en 2022.

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est d'une durée de 12 mois, comme pour le comparatif produit.

Entité	Exercice N		Exercice N-1	
	Date clôture	Durée exercice	Date clôture	Durée exercice
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL	31-déc.	12	31-déc.	12
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	31-déc.	12	31-déc.	12
FLORALIS - UGA FILIALE	31-déc.	12	31-déc.	12

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

► Changements de méthodes comptables

Néant.

► Comparabilité des comptes

Le périmètre comptable de l'établissement n'a subi aucune évolution entre 2021 et 2022.

Les corrections d'erreur pour l'exercice 2022 sont essentiellement constituées de l'impact de l'intégration des nouvelles évaluations du service France Domaine :

- Valeur brute des biens avant revalorisation :	- 232 861 293€
- Amortissements cumulés des biens avant revalorisation :	74 361 476€
- Financements comptabilisés avant réévaluation :	134 747 885€
- Valeur brute des biens après réévaluation :	190 555 638€
- Autres corrections :	759 577€

	- 16 482 335€

► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté.

► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

► Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose :

- Des dépenses de développement de la filiale SAS UGA Filiale afférentes à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets :

- Frais de développement : 3 à 5 ans
- Des brevets, licences et logiciels, inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Ils sont amortis linéairement de la façon suivante :

- Logiciel : 1 à 5 ans
- Site internet, interface de gestion : 2 à 3 ans
- Brevets et licences : 5 à 10 ans

► Immobilisations corporelles

Biens acquis

Les immobilisations propriété de l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Biens mis à disposition et contrôlés par l'université

Le patrimoine immobilier mis à disposition et contrôlé par l'université a été inscrit au bilan pour une valeur actualisée dans le cadre de l'opération de revalorisation de l'actif conclue au cours de l'exercice 2022.

La contrepartie de l'inscription du patrimoine immobilier à l'actif constitue un Financement Externe de l'Actif ; en conséquence, et conformément à l'instruction sur les financements de l'actif, l'université reprend le financement en résultat d'exploitation à hauteur de la charge d'amortissement comptabilisée.

Décomposition du patrimoine immobilier

Le traitement comptable n'est pas homogène dès lors que les immeubles issus de l'ex Université Stendhal sont décomposés ce qui n'est pas le cas des constructions en provenance des deux autres ex universités. L'instruction DGFIP du 9 avril 2014 a rendu optionnel, l'application de la méthode des composants, toutefois la méthode retenue doit être appliquée à l'ensemble des biens de même nature. Depuis 2016, le traitement comptable retenu par l'UGA est le suivant :

- Les composants préexistants à la fusion continuent d'être gérés en tant qu'immobilisations amorties séparément,
- Les nouvelles constructions suivent la règle définie à l'UGA qui consiste à ne pas décomposer.

Les biens sont amortis selon les durées suivantes en mode linéaire :

- Aménagement et agencement de terrains : 15 à 35 ans
- Construction de bâtiment : 30 à 50 ans
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 20 à 35 ans
- Aménagement de construction sur sol d'autrui : 20 à 35 ans
- Installations techniques complexes : 8 à 15 ans
- Matériels scientifiques : 3 à 15 ans
- Matériels industriels, outillages et autres agencements : 3 à 15 ans
- Matériels pédagogiques : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles :
 - Agencements divers : 10 à 20 ans
 - Matériel de transport : 5 à 10 ans
 - Matériel de bureau : 3 à 7 ans
 - Matériel informatique : 3 à 5 ans
 - Mobilier : 5 à 10 ans
 - Matériels divers : 3 à 10 ans
- Serveurs informatiques : 3 à 10 ans

► Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition auprès d'un tiers pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités.

Au cours de l'exercice 2022, l'UGA a contractualisé via des appels d'offre avec la société AGILENT TECHNOLOGIES France des contrats s'assimilant à des contrats de location financement.

L'impact de ces contrats est détaillé dans les tableaux de la partie 3. « DETAIL DES COMPTES DU BILAN ».

► Contrat de partenariat public privé

Du fait de la création de l'EPE en 2020, les opérations de PPP (Partenariats Publics Privés) dans le cadre du Plan Campus et qui étaient jusqu'en 2019 suivies par la COMUE ont été intégrées dans les comptes de l'UGA.

Les 3 contrats PPP (GREENER, PILSI et SHS) ont permis de construire 8 bâtiments sachant que le bâtiment GREENER a été intégré à l'actif de Grenoble INP au 31 décembre 2019, les 7 autres ayant été affectés à l'UGA au fur et à mesure de leur mise en service entre 2016 et 2019.

Les contrats PPP prévoient le versement de loyers sur 25 ans aux « PPPistes », c'est-à-dire aux groupements constitués par les structures publiques et privées ayant financé la construction et devant assurer la maintenance technique des bâtiments pendant toute la durée des contrats (25 ans).

Pour verser ces loyers PPP, l'UGA reçoit de la part de l'Etat un financement résultant des intérêts générés par le placement financier d'une dotation non consommable (DNC) de 400 M€. Les intérêts de la DNC s'élèvent à environ 16 M€ annuellement.

S'agissant du PPP GREENER, une créance sur l'Etat est inscrite à l'actif à hauteur du montant du remboursement de l'emprunt restant dû.

▶ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de entités non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

▶ Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

▶ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

▶ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

▶ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

▶ Financement de l'actif

En application de l'instruction comptable commune du 23 novembre 2018 « section gestion comptable publique n°18-0047 » (n° NOR : CPAE1834860) relative aux financements externes de l'actif, une distinction est effectuée entre les financements reçus de l'Etat et les financements reçus de tiers autres que l'Etat.

Pour chaque source de financement, les financements rattachables à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables. Les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé.

Les financements associés à des immobilisations en cours sont comptabilisés au sein des financements non rattachés à des actifs.

► Provisions pour risques et charges

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA »

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA » effectués par UGA FILIALE sont facturés par étapes prévues contractuellement. UGA FILIALE dote une provision pour charges égale aux montants des prestations restant à fournir sur les contrats en cours ou terminés à la clôture de l'exercice, sur la base des données de la gestion analytique par contrat.

Fonds dédiés de la FONDATION UGA

Les fonds dédiés comptabilisés au sein de la FONDATION UGA sont présentés en provisions pour risques et charges dans les comptes consolidés, par analogie avec le traitement des dépenses à engager d'UGA FILIALE, et correspondent à la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

► Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliqué pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant l'UGA FILIALE et la FONDATION UGA, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

► Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

► Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque entité. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

► Produits constatés d'avance

Les prestations et études sont facturées aux clients suivant les phases d'avancement des travaux prévues contractuellement. Lorsque la facturation est en avance par rapport aux dépenses engagées, le groupe (principalement UGA FILIALE) comptabilise l'excédent de facturation en produits constatés d'avance.

➤ **Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe**

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
<hr/>				
Ecart d'acquisition				
Amt/dép. écarts d'acquisition				
<hr/>				
Total Valeur Nette				
<hr/>				

L'écart d'acquisition de 2€ correspondant à l'acquisition au cours des exercices antérieurs de l'UGA FILIALE est totalement amorti.

3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Clôture
Frais de recherche	814					814
Concessions, brevets & droits similaires	281					281
Logiciels	4 827	193	-9		29	5 041
Immobilisations incorporelles en cours	45	2			-29	17
Autres immobilisations incorporelles	5					5
Immobilisations incorporelles	5 972	195	-9			6 159
Amt/Dép. frais de rech.	-814					-814
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-253			-6		-259
Amt/Dép. logiciels	-3 843		9	-474		-4 308
Amt/Dép. autres immos incorp.	-2			-1		-3
Amt/dép. immo. incorporelles	-4 912		9	-481		-5 384
Total Valeur Nette	1 060	195		-481		775

3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Augmentations - Evaluation France Domaine	Diminutions - Evaluation France Domaine	Reclassement	Clôture
Terrains	239 102	3	-9 500		42 503	-37 828		234 279
Constructions	429 579	3 749	-4 673		148 053	-184 921	11 172	402 959
Installations tech, matériel & outillage	110 552	4 336	-19 284			-7 402	3 225	91 427
Installations tech, matériel & outillage - Location		977						977
Matériel de transport	1 664	97	-11					1 750
Matériel informatique	39 807	3 694	-1 257					42 244
Autres immobilisations corporelles	25 028	1 160	-2 445			-2 711		21 032
Immobilisations corporelles en cours	37 614	39 647	-441				-14 397	62 423
Avances et acomptes s/immo. corp.								
Immobilisations corporelles	883 345	53 662	-37 611		190 556	-232 861		857 090
Amt/Dép. constructions	-113 798		2 237	-39 139		68 507		-82 193
Amt/Dép. Matériel transport	-1 116		11	-156				-1 261
Amt/Dép. Matériel informatique	-29 444		1 247	-4 575				-32 772
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-86 473		18 958	-6 419		5 022		-68 912
Amt/Dép. install tech, matériel & outil. - Location				-96				-96
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-16 304		2 435	-1 845		832		-14 883
Dépréciations des terrains	-24 946			-2 092				-27 038
Amt/dép. immobilisations corporelles	-272 082		24 886	-54 321		74 361		-227 155
Total Valeur Nette	611 263	53 662	-12 724	-54 321	190 556	-158 500		629 935

3.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Titres de participation					
Autres créances ratt à des participat. - non courant					
Titres immobilisés	44 122	104	-1 785		42 441
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	400 543	32	-4		400 571
Immobilisations financières	444 665	136	-1 789		443 012
Dépréciations des titres					
Dép. des titres immobilisés - non courant	-2 307			-112	-2 418
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	-30				-30
Dép. immobilisations financières	-2 337			-112	-2 448
Total Valeur Nette	442 328	136	-1 789	-112	440 564

3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Immobilisations financières	400 571		400 571
Avance et acomptes versés sur commandes	1 848	1 687	162
Clients et comptes rattachés	23 543	21 692	1 851
Autres créances et comptes de régularisation	225 238	3 420	221 817
Total Créances	651 200	26 799	624 401

3.6. Titres non consolidés

Entité détentrice	Entité détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
FLORALIS	CABRILOG	< 20%	46	-46	
FLORALIS	MAIPLUG	< 20%	1	-1	
FLORALIS	BGENE	< 20%	10		10
FLORALIS	HEMOSQUID	< 20%	30	-30	
FLORALIS	INOVOTION	< 20%	4		4
FLORALIS	MICROLIGHT3	< 20%	6		6
FLORALIS	SENTINHEALTH	< 20%	15	-7	7
FLORALIS	SLEEPINNOV	< 20%	50	-50	
FLORALIS	ALPAO	< 20%	13		13
FLORALIS	SYNTHELIS	< 20%	66	-66	
FLORALIS	SMARTOX	< 20%	10		10
FLORALIS	RHEONOVA	< 20%	10		10
FLORALIS	ANATOSCOPE	< 20%	4		4
FLORALIS	SKOPAI	< 20%	1		1
FLORALIS	ECRINS THE	< 20%	104	-104	
FLORALIS	SINNOVIAL	< 20%	1	-1	
FLORALIS	MEDIMPRINT	< 20%	6	-6	
UGA	Créance s/l'état en relation avec PPP GreenER		39 953		39 953
UGA	SUPERGRID		979	-979	
UGA	PUG		5		5
UGA	SATT LINKSIUM	15,3%	1 129	-1 129	
Total			42 441	-2 418	40 023

3.7. Valeurs mobilières de placement

Entité détentrice	Valeur Brute	Provision	Net
FONDATION UGA	3 000		3 000
FLORALIS	51		51
Total	3 051		3 051

3.8. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	492	302	-202	592
Provisions pour risques	492	302	-202	592
Autres provisions pour charges - non courant	20 667	15 751	-14 270	22 148
Provisions pour charges	20 667	15 751	-14 270	22 148
Total provisions	21 159	16 053	-14 472	22 739

3.9. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Remboursement	Autres	Clôture
Ajustement IG bilan financier - non courant				
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	499 600		-4 207	495 393
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	4 241	-4 241	4 207	4 207
Dettes financières MLT	503 841	-4 241		499 600
Dont location-financement				
Concours bancaires (trésorerie passive)				
Dettes financières CT				
Total emprunts et dettes financières	503 841	-4 241		499 600

3.10. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	499 600	4 207	18 028	477 364
Avances et acomptes reçus	282 195		282 195	
Fournisseurs et comptes rattachés	17 665	17 665		
Dettes fiscales et sociales	12 520	12 520		
Autres dettes et comptes de régularisation	26 281	25 929	352	
Total dettes	838 260	60 321	300 575	477 364

3.11. Ventilation des dettes financières par devise

	Clôture	Euro
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	495 393	495 393
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	4 207	4 207
Concours bancaires (trésorerie passive)		
Total dettes financières par devise et taux	499 600	499 600

3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l'entité UGA FILIALE est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2022 est de 25 %.

Le montant total des décalages temporaires (hors déficit) se monte à environ 32,8 K€ de base d'IDA. Le déficit reportable non activé au 31/12/2022 est de 5 505 K€ et le bénéfice de l'année est de 95 K€. Ce bénéfice fiscal a été imputé en totalité sur les déficits antérieurs de 5 600 K€ à l'ouverture de l'exercice.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dotation annuelle du ministère	387 941	376 325
Autres financements publics	63 146	61 037
Collecte Taxe Apprentissage	387	787
Reprises des amortissements et transfert de charges	83	17
Reprises des financements externes de l'actif	45 269	20 533
Redevances de brevets	538	732
Prestations diverses	19 011	19 281
Total Autres produits d'exploitation	516 375	478 712
Autres charges	-18 690	-14 205
Total Autres charges d'exploitation	-18 690	-14 205

4.2. Achats et variation de stocks

	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	-1 071	-1 075
Achats de marchandises	-105	-109
Total Achats consommés	-1 176	-1 183

4.3. Charges externes

	Clôture	Ouverture
Achat d'études	-1 667	-1 038
Achats non stockés de matières et fournitures	-19 266	-16 462
Sous-traitance générale	-2 670	-2 714
Redevances de location-financement	-14	
Locations et charges locatives	-1 842	-1 219
Entretiens et réparations	-5 895	-5 396
Primes d'assurance	-224	-216
Etudes et recherches	-1 144	-1 154
Divers	-3 271	-2 947
Personnel mis à disposition	-2 176	-3 197
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 875	-1 472
Publicités	-1 961	-2 026
Transports	-482	-281
Déplacements, missions	-8 058	-2 640
Frais postaux	-629	-676
Services bancaires	-57	-38
Autres charges externes	-12 109	-11 172
Total Charges externes	-63 338	-52 648

4.4. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	-5 388	-5 161
CVAE	-43	-45
Autres impôts et taxes	-802	-755
Total Impôts et taxes	-6 232	-5 961

4.5. Charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	-245 265	-236 730
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-157 775	-154 808
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-2 327	-2 130
Total Charges de personnel	-405 367	-393 667

4.6. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-481	-502
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-54 321	-28 651
Dot. aux prov. d'exploitation	-16 053	-15 167
Dot./dép. des actifs circulants	-197	-377
Rep./provisions d'exploitation	14 472	13 078
Rep./dép. des créances (actif circulant)	428	235
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-56 151	-31 384

4.7. Résultat financier

	Clôture	Ouverture
Charges d'intérêts sur emprunt	-4 155	-4 346
Ajust Prod et charges intra-gpe		-4
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-10	-46
Dot./dép des actifs financiers	-112	-434
Dividendes	56	74
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie		4
Revenus des équivalents de trésorerie	11	4
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	9	36
Autres produits financiers	9	17
Total Résultat financier	-4 192	-4 694

4.8. Impôts sur les bénéfices

	Clôture	Ouverture
Impôts différés		
Impôt exigible	-3	-2
Crédits d'impôt		
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
Total Impôts sur les bénéfices	-3	-2

Entité	Nature	Montant
UNIV. GRENOBLE ALPES - ETB. PUBLIC EXPERIMENTAL	Crédit impôt rech.	
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	Crédit impôt rech.	
FLORALIS - UGA FILIALE	Crédit impôt rech.	
Total des crédits d'impôt		

4.9. Preuve d'impôt

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité consolidée soumise à l'IS.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

	Clôture	Ouverture
Résultat consolidé	-1 311	13 137
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	-1 311	13 137
Impôts comptabilisés	-3	-2
Résultat net consolidé avant IS	-1 308	13 139
Non constatation des écarts d'imposition liés aux différences temporaires	-9	-6
Déficits antérieurs non activés	-95	-111
Entités non soumises à l'impôt	1 412	-13 021
Résultat net consolidé avant IS		
Is au taux normal (25%)		
Is au taux réduit		
Contribution exceptionnelle		
Impôt théorique consolidé		
Crédits impôts		
Impact de l'IS à 15 %		
Impact de l'IS à 28 %		
Impôt sur les produits financiers de la Fondation UGA au taux de 24 %	3	2
Impôt consolidé total	3	2
Taux d'IS effectif		

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements reçus

	Clôture	Ouverture
Effets escomptés non échus (reçus)		
Avals et cautions (reçus)		
Crédit bail mobilier (reçus)		
Crédit bail immobilier (reçus)		
Hypothèques et nantissements (reçus)		
Achats à terme de devises (reçus)		
Clause de retour à meilleure fortune (reçus)		
Autres engagements reçus	3 244	1 825
Engagements reçus	3 244	1 825

5.2. Engagements donnés

	Clôture	Ouverture
Effets escomptés non échus (donnés)		
Avals et cautions (donnés)		
Indemnités de départ en retraite - non courant		
Indemnités de départ en retraite - courant		
Crédit bail ou location financière mobilier (donnés)		
Crédit bail ou location financière immobilier (donnés)		
Hypothèques & nantissements (donnés)		
Achats à terme de devises (donnés)		
Clause de retour à meilleure fortune (donnés)		
Créances à l'exportation mobilisées		
Créances professionnelles cédées		
Autres engagements donnés	3 516	2 419
Indemnités de départ en retraite - courant		
Engagements donnés	3 516	2 419

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Effectif moyen

	Clôture	Ouverture
UGA EPE	5 827	5 872
FLORALIS	85	81
FONDATION UGA	5	4
Effectif	5 917	5 957